

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2023

A 18H00 à la salle polyvalente

Présidente de séance : ROBERT Karine, Maire

Présents : ROBERT Karine, BRUN Marc, LHOPITEAU Eric, MORLE Patrick, FIALON Philippe, PONTAL Stéphanie GOUYS Jean, RUSSO Anne-Sophie, SARRASIN Myriam, BADIA Armand, CHIROUZE Séverine, REYNAUD Sylvie, FRECHET Norbert

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : M MORLE Patrick

La séance a été ouverte à 18H00

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 janvier 2023 à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Choix d'implantation du commerce multi-services
- 2/ Création d'un entrepôt
- 3/ Choix du service de l'Agence postale
- 4/ Déclassement et prix de vente du chemin rural sis quartier le Plot
- 5/ Autorisation d'engagement de 25% des dépenses d'investissement avant le budget primitif 2023 M57
- 6/ Convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) avec le SDE07
- 7/ Informations diverses aux élus

1. CHOIX D'IMPLANTATION DU COMMERCE MULTI-SERVICES

Madame le Maire rappelle la réunion préparatoire du 20/02/2023 avec les élus, au cours de laquelle elle a présenté les 8 différents scénarii du choix d'implantation du commerce multi-services et expliqué que plusieurs d'entre eux ne pouvaient être retenus en raison d'incompatibilité avec les règles d'urbanisme du PLUI ou d'exigences en matière de viabilité économique.

Ce travail de réflexion a été effectué en amont avec la collaboration de la CCI qui confirme que le seul scénario viable économiquement est celui où se situe les garages communaux, parcelle n°AE299. Cet emplacement est optimum, lieu central de la commune, à proximité des cabinets médicaux et paramédicaux, des stationnements, bénéficiant d'une bonne accessibilité et visibilité, proche de l'école et de la zone de loisirs entre autres. Les garages communaux ont une superficie de 300m² en 2 bâtiments. Ce nouveau commerce serait implanté sur le bâtiment de 200 m², sous les cabinets médicaux.

Madame Le Maire informe que le deuxième bâtiment de 100 m² ne changerait pas d'affectation et servira de garage communal, car il est important que le lieu de travail de l'équipe technique reste au sein du village.

L'opposition est contre cette proposition d'implantation et est favorable à implanter le commerce au parking des micocouliers qui est en zone UE et également en zone inondable. Elle conteste également la superficie du nouveau commerce qui serait trop grande, 200m².

Mme Le Maire rappelle que la réglementation du PLUI ne permet pas la construction d'un commerce dans cette zone. Elle précise qu'il faudrait une modification du PLUI qui prendrait environ 18 mois car le changement de zonage nécessiterait une enquête publique et de fait, le projet serait décalé de 2 ans minimum, mettant en péril la faisabilité économique du projet des nouveaux gérants, qui devraient rester au local commercial de la rue grande, lequel n'est pas adapté.

Le conseil municipal décide à 11 voix pour, 2 contre (Myriam Sarrasin et Armand Badia) et 0 abstention de choisir cet emplacement.

2. CREATION D'UN ENTREPOT

Madame Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de créer un entrepôt de stockage, par rapport à l'implantation du nouveau commerce, puisque celui-ci enlèverait 200m² aux garages actuels.

Cet entrepôt ne servirait que de stockage et de stationnement des grands véhicules.

Actuellement le matériel est stocké dans 4 lieux différents, et cet entrepôt permettra de regrouper tout le matériel en un seul lieu.

Lors de la réunion préparatoire du 20/02/2023 avec les élus, Madame le Maire a présenté un devis pour la construction d'un garage communal, lequel représente un coût global de 352 420 € HT. La commune ne peut financer un tel projet. Par conséquent, Il est proposé la création d'un entrepôt (15x18,5 m) avec une hauteur en rive de 4 mètres, soit 277,50 m², sur la parcelle n°AB746, afin d'entreposer le matériel, équipements et véhicules communaux. Le coût s'élève à 81 497 € HT. Les frais d'installations électriques s'élèvent à 7 384 € HT et les frais d'architecte à 3 671 € HT, soit un montant total de 92 552 € HT.

L'opposition se prononce contre ce projet considérant que les garages communaux doivent rester au centre du village.

Le conseil municipal décide à 11 voix pour, 2 contre (Myriam Sarrasin et Armand Badia) et 0 abstention de créer un entrepôt selon les caractéristiques ci-dessus.

Stéphanie PONTAL quitte la réunion à 18H55 pour raison professionnelle et donne procuration à Karine Robert

3. CHOIX DU SERVICE DE L'AGENCE POSTALE

Madame le Maire rappelle que plusieurs rencontres ont eu lieu avec les responsables de La Poste concernant la situation fragile de l'agence Postale de Meyras, qui est actuellement ouverte 2 heures par jour seulement. Cette plage horaire est très restrictive et n'est pas du tout adaptée aux besoins des habitants. Les responsables de La Poste ont expliqué à l'équipe municipale que cette solution n'était pas viable à court terme car le facteur guichetier était rémunéré pour très peu de passage.

Deux pistes avaient été évoquées pour préserver ce service sur la commune, sur une autre forme et en garantissant presque à l'identique les mêmes services : une agence postale communale ou bien un relais-poste commerçant.

Mme Le Maire explique que la solution du relais commerçant est la plus adaptée aux besoins des habitants, car ce service sera proposé pendant toute la plage horaire d'ouverture du commerce.

Le conseil municipal décide à 11 voix pour, 2 contre (Myriam Sarrasin et Armand Badia) et 0 abstention de préserver ce service par un relais-poste commerçant.

Armand Badia quitte la réunion à 19H11

4. DECLASSERMENT ET PRIX DE VENTE DU CHEMIN RURAL SIS QUARTIER LE PLOT

La commune a procédé à l'enquête publique concernant le déclassement du chemin rural sis quartier le Plot. Dans la continuité, Madame le Maire propose le déclassement dudit chemin rural en vue de son aliénation et de fixer le prix de vente à l'euro symbolique à chaque acquéreur. Les frais de procédure seront pris en charge par Roland PRUNARET, un des acquéreurs.

Le conseil municipal décide à 12 voix pour, 0 contre et 0 abstentions d'approuver cette proposition.

Myriam SARRASIN quitte la réunion à 19H14

5. AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE 25% DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET PRIMITIF 2023 M57

Le conseil municipal autorise à 11 voix pour, 0 contre et 0 abstentions, Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour les comptes 21 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal précédent, soit :

Chapitre 21 :	58 500 € x 25% soit 14 625 €
2135 :	3 000 x 25% = 750 €
2183 :	2 500 x 25% = 625 €
2184 :	3 000 x 25% = 750 €
2188 :	5 000 x 25% = 1 250 €
21571 :	5 000 x 25% = 1 250 €
21538 :	40 000 x 25% = 10 000 €

6. CONVENTION POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE) AVEC LE SDE07

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé les fondements du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat. Cette obligation est fixée par périodes pluriannuelles (généralement trois à quatre ans). Le SDE07 a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation. En contrepartie de la cession des CEE de la collectivité, le SDE 07 reverse une subvention aux travaux réalisés.

Madame le Maire expose que, dans ce cadre, il est nécessaire de déléguer la valorisation des CEE au SDE 07 pour les dossiers que la commune souhaite valoriser avec le SDE 07. La convention n'implique pas une exclusivité de cessions des CEE au SDE 07.

Le conseil municipal décide à 11 voix pour, 0 contre et 0 abstentions de signer cette convention.

INFORMATIONS DIVERSES :

Chantier du clocher de l'église :

Mercredi 1^{er} mars, les grands donateurs » seront invités à une visite du chantier.

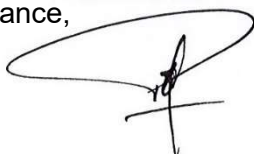
Une cérémonie d'inauguration sera organisée en avril.

Recrutement d'un agent administratif :

Les entretiens des candidats sélectionnés commenceront cette semaine.

La séance est close à 19H20

Le secrétaire de séance,
Patrick MORLE



Le Maire,
Karine ROBERT

